

# La mise en œuvre d'une politique documentaire de site

## L'exemple du Quartier latin

**O**n ne surprendra personne en affirmant que le Quartier latin, à Paris, est un territoire où l'offre de formations supérieures est dense. Qu'on le dénomme en fonction de la géographie du site – la montagne Sainte-Genève –, du découpage administratif de la capitale – le 5<sup>e</sup> arrondissement –, ou encore que l'on tente d'en circonscrire le périmètre entre, en gros, le boulevard Saint-Germain au nord, le boulevard Saint-Michel à l'est, la rue Claude-Bernard au sud et la rue du Cardinal-Lemoine à l'ouest, cet espace urbain se présente avant tout comme le centre historique universitaire de Paris.

**Emmanuelle  
Gondrand-Sordet**

Sous-direction des bibliothèques  
et de la documentation  
emmanuelle.gondrand-sordet@  
education.gouv.fr

Il regroupe aujourd'hui, dans le domaine des lettres et sciences humaines et sociales, quatre universités : Paris 1, Paris 2, Paris 3 et Paris 4, elles-mêmes porteuses d'établissements documentaires dont les fonds, à l'histoire longue ou plus récente, sont chacun le témoin, à divers titres, de l'histoire de l'université française, de l'évolution des disciplines enseignées et de la place des bibliothèques universitaires dans l'élaboration et la transmission des savoirs.

Le spectre des disciplines couvertes dans le champ des lettres et des sciences humaines et sociales par ces quatre universités du Quartier latin est particulièrement large : l'université Paris 1 dispense des enseignements en droit, science politique, sciences économiques et de gestion, géographie, histoire, histoire de l'art et archéologie, philosophie et mathématiques appliquées ; l'université Paris 2 en droit, science politique et

sciences économiques et de gestion. L'université Paris 3 couvre les domaines de la communication, du cinéma et de l'audiovisuel, des études théâtrales, du français langue étrangère, de la traductologie et de la linguistique et phonétique appliquées, de la littérature générale et comparée, de la littérature et linguistique françaises, des langues étrangères appliquées et des aires linguistiques allemandes, anglophones, arabes, ibériques et latino-américaines, italiennes et roumaines. L'université Paris 4 regroupe quant à elle les enseignements relatifs aux études arabes et hébraïques, ibériques et latino-américaines, anglaises et nord-américaines, germaniques, slaves, aux langues étrangères appliquées, à la géographie, aux langues anciennes, à l'histoire, à la musicologie, à la philosophie et à la littérature française. À la rentrée 2004, les quatre universités totalisent 37 688 étudiants du niveau L, 36 037 étudiants du niveau M

Ancienne élève de l'École normale supérieure, **Emmanuelle Gondrand-Sordet** est conservateur au bureau de la coordination documentaire de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation du ministère de l'Éducation nationale.

et 24 535 étudiants du niveau D, soit 98 260 étudiants au total<sup>1</sup>.

Sur ce territoire resserré et fortement urbanisé se côtoient également huit bibliothèques : les services communs de documentation des universités de Paris 1, Paris 2, Paris 3 et Paris 4 – mais encore faut-il tenir compte de la multiplicité des sites – et trois grandes bibliothèques interuniversitaires : la Sorbonne, Cujas et Sainte-Geneviève, auxquelles viendra s'ajouter la bibliothèque Sainte-Barbe lorsqu'elle intégrera ses locaux de la rue Valette et ouvrira au public en 2008. Huit établissements, dont un en phase de montée en charge, qui totalisent, en 2004, 8 % des acquisitions de monographies françaises des bibliothèques universitaires et interuniversitaires, 16 % des acquisitions de monographies étrangères, 9 % des acquisitions de titres de périodiques français et 13 % des acquisitions de titres de périodiques étrangers. Rapportés au volume des collections existantes – 170 000 mètres linéaires d'imprimés, 4 146 435 volumes de monographies (15 % du total des BU et BIU) et 63 671 titres de périodiques (13 % du total des BU et BIU) –, ces chiffres donnent une idée assez nette du gisement documentaire conservé dans le Quartier latin.

Partageant des publics dont il a été montré qu'ils sont multifréquentants<sup>2</sup>, couvrant des disciplines con-

1. Dont 5 013 sont inscrits dans des composantes qui ne sont pas implantées dans Paris intra-muros. Données pour l'année universitaire 2004-2005, extraites du système d'information du suivi de l'étudiant (base SISE), généré et suivi par la Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.  
2. La multifréquentation étudiante est rare d'un SCD à l'autre. Elle est importante en direction des BIU, de la Bibliothèque publique d'information et du haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France. C'est là une des caractéristiques de la

**Tableau 1. BU et BIU du Quartier latin en LSHS Acquisitions à titre onéreux sur support papier**

Données ESGBU 2004	Acquisitions monographies françaises (vol.)	Acquisitions monographies étrangères (vol.)	Total monographies (vol.)	Périodiques français (titres)	Périodiques étrangers (titres)	Total titres périodiques
Paris 1	12 134	772	12 906	1 116	249	1 365
Paris 2	6 241		6 241	477	14	491
Paris 3	6 204	1 601	7 805	595	456	1 051
Paris 4	8 216	4 323	12 539	448	542	990
Cujas	4 160	2 048	6 208	625	1 118	1 743
Sorbonne	3 991	6 439	10 430	1 330	3 485	4 815
Ste-Geneviève	9 439	5 085	14 524	1 509	661	2 170
Ste-Barbe	15 541	1 251	16 792	36		36
<b>Total Quartier latin LSHS</b>	<b>65 926</b>	<b>21 519</b>	<b>87 445</b>	<b>6 136</b>	<b>6 525</b>	<b>12 661</b>
<b>Total France BU et BIU</b>	<b>802 637</b>	<b>136 032</b>	<b>938 669</b>	<b>67 325</b>	<b>51 038</b>	<b>118 363</b>
<b>% QL / total France BU et BIU</b>	<b>8 %</b>	<b>16 %</b>	<b>9 %</b>	<b>9 %</b>	<b>13 %</b>	<b>11 %</b>

LSHS: Lettres et sciences humaines et sociales.

**Tableau 2. BU et BIU du Quartier latin en LSHS – Collections**

Données ESGBU 2004	Livres (volumes)	Périodiques (titres morts et vivants)
Paris 1	176 512	2 794
Paris 2	44 473	591
Paris 3	320 327	4 014
Paris 4	405 776	2 229
Sorbonne	1 267 485	22 421
Cujas	586 654	10 500
Ste-Geneviève	1 309 963	21 086
Ste-Barbe	35 245	36
<b>Total Quartier latin LSHS</b>	<b>4 146 435</b>	<b>63 671</b>
<b>Total France BU et BIU *</b>	<b>27 713 905</b>	<b>482 338</b>
<b>% QL / France BU et BIU</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>

\* Hors centre technique du livre et de l'enseignement supérieur.

nexes, proches, voire identiques, il paraissait peu envisageable, compte tenu des mutations que le paysage documentaire de Paris intra-muros ne va pas manquer de connaître du fait des réalisations liées au plan U3M, que ces bibliothèques poursuivent leur développement sans réfléchir à une convergence de leurs actions et à une harmonisation de leurs pratiques

fréquentation des étudiants parisiens, mise en valeur par l'enquête U3M de 2003. Daniel Renoult, « Les étudiants parisiens et les bibliothèques universitaires », *BBF*, n° 5, 2004, p. 82.

d'acquisition – en somme à l'élaboration d'une véritable politique documentaire de site.

L'impulsion a été donnée par la Direction de l'enseignement supérieur en septembre 2004, alors même qu'elle se trouvait confrontée à des demandes de développement des collections qui paraissaient se superposer. C'est à cette date que le projet de carte documentaire du Quartier latin a été lancé en concertation avec les bibliothèques concernées, qui ont adhéré à l'entreprise avec un volontarisme qui ne s'est jamais démenti.

Tableau 3. Classement des disciplines suivant les sections du conseil national des universités et répartition dans les bibliothèques LSHS du Quartier latin

	Cujas	Sorbonne	Ste-Geneviève	Ste-Barbe	SCD P1	SCD P2	SCD P3	SCD P4
Droit	●		○	○	○	○	○	
Science politique	●		○	○	○	○	○	
Économie	●		○	○	○	○	○	
Gestion	●		○	○	○	○	○	
Sciences du langage		○	●	○			○	○
Langues et littératures anciennes		●	○	○				○
Langues et littératures domaines français et francophone		○	●	○			○	○
Langues et littératures domaines étrangers		○	○	○			●	○
Arts, histoire de l'art		○	○	○	○		○	●
Philosophie		●	○	○	○		○	○
Psychologie		○	○	●			○	
Sociologie, démographie		○	○	●	○		○	
Anthropologie, ethnographie, préhistoire		○	○	●	○			
Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux		●	○	○	○			○
Histoire et civilisation des mondes modernes et contemporains		●	○	○	○		○	○
Géographie, aménagement de l'espace, urbanisme		●	○	○	○			○
Sciences et techniques, histoire des sciences et techniques, épistémologie		●	○					
Sciences de l'éducation			○	●	○		○	
Sciences de l'information et de la communication			○	○	○		○	
Sciences religieuses *		○	●	○			○	○

\* Les sciences religieuses ne figurent pas dans les sections du CNU. Elles ont été ajoutées au tableau compte tenu de la réalité des collections et des acquisitions à prendre en compte, tant à la bibliothèque de la Sorbonne qu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

● Les disciplines pour lesquelles un établissement a été coordinateur d'un groupe de travail.

## Objectifs

La politique documentaire d'un établissement ne se décide pas en vase clos mais en tenant compte, d'une part des autres bibliothèques d'un secteur donné et d'autre part du contexte institutionnel, politique, scientifique qui concerne ces établissements, structure leurs actions, informe leurs pratiques.

Le projet de carte documentaire du Quartier latin est la mise en œuvre de ce double principe. Dès le départ, il se définit comme un outil à la fois de dialogue et de pilotage : outil de dialogue entre établissements documentaires, il se donne pour objet d'assurer une meilleure visibilité aux

collections en dégageant les lignes de force de chaque bibliothèque, de sérier les complémentarités à l'œuvre ou souhaitables et donc de permettre une rationalisation de la politique documentaire tant en interne qu'à l'échelle du site. Outil de dialogue en direction de la communauté universitaire, il ne peut être construit que sur une base objective et formalisée, permettant une convergence des points de vue académique et bibliothéconomique. Le projet vise enfin à mieux desservir les publics des bibliothèques concernées, l'enjeu de la carte documentaire dépassant alors le strict cadre du Quartier latin, compte tenu du rayonnement qui est le sien.

## Un paysage documentaire complexe et en mutation

Ceci posé, il fallait tenir compte d'un contexte documentaire particulièrement complexe. D'abord parce que la géographie de la documentation universitaire parisienne est historiquement morcelée et multi-sites. S'il n'est pas malaisé de localiser les universités traditionnellement porteuses des enseignements en lettres et sciences humaines et sociales dans le Quartier latin, l'opération devient moins évidente lorsqu'il s'agit de localiser les unités documentaires qui en dépendent.

Si l'on s'en tient aux localisations dans Paris intra-muros, le SCD

de Paris 1 est présent rue de Broca (5<sup>e</sup> arrondissement) et sur le site de Tolbiac (13<sup>e</sup> arrondissement), le SCD de Paris 2 sur le site d'Assas (6<sup>e</sup> arrondissement) et sur celui de Vaugirard (15<sup>e</sup> arrondissement). Le SCD de Paris 3 compte six unités hors de son site principal de Censier (5<sup>e</sup> arrondissement), notamment rue de l'École de médecine (6<sup>e</sup> arrondissement), dans le quadrilatère Sorbonne et rue des Bernardins (5<sup>e</sup> arrondissement). Quant au SCD de Paris 4, ses activités sont réparties entre le site de Malesherbes (17<sup>e</sup> arrondissement), le site Championnet (18<sup>e</sup> arrondissement) et diverses implantations dans le 5<sup>e</sup> arrondissement : le centre Michelet, la rue Serpente, la rue Gay-Lussac.

Ces implantations documentaires sont articulées à des lieux de cours, ce qui ne facilite pas la lecture des cartes de formations et exige un examen minutieux des flux de lecteurs dans les unités concernées en fonction d'une part des enseignements suivis et d'autre part de l'offre documentaire proposée.

Ensuite, parce que la répartition traditionnelle des missions entre les SCD appelés à desservir en priorité un public d'étudiants de niveau L et M et les bibliothèques interuniversitaires desservant les étudiants de niveau D et les chercheurs n'est plus aussi nette depuis que les SCD ont intégré des bibliothèques de recherche. Ces intégrations, en dotant les SCD de pôles forts articulés à des thématiques de recherche, ont induit des modifications dans les pratiques d'acquisitions et l'appréhension des disciplines concernées.

Enfin, parce que l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe au cœur du Quartier latin va induire un nouveau partage des publics comme des ressources. Conçue en direction des étudiants de niveau L qui n'ont pour la plupart pas accès aux bibliothèques de la Sorbonne et Cujas, fondée sur les principes de libre accès et de prêt, elle offrira des services complémentaires à ceux proposés en particulier

par les SCD et la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il importe de mesurer la manière dont cette complémentarité va jouer à la fois au niveau de la couverture disciplinaire et des usages des collections.

Afin de tenir compte de l'ensemble de ces paramètres – dispersion des sites, interactions renouvelées entre les SCD et les BIU, mutations prévisibles dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque Sainte-Barbe –, le principe a été posé de retenir l'ensemble des unités documentaires relevant des universités présentes dans le Quartier latin, quel que soit le lieu d'implantation des bibliothèques dans Paris intra-muros. Il y avait là, au-delà de l'apparente incongruité à traiter, dans une politique de site du Quartier latin, des bibliothèques implantées dans le 15<sup>e</sup>, le 17<sup>e</sup> ou le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, un principe de réalité à respecter : les universités de rattachement de ces entités documentaires sont dans le Quartier latin, leur politique scientifique s'y décide, les lignes de force qui traversent la fonction documentaire de ces établissements y naissent.

C'était aussi ne pas oublier que le Quartier latin et ses établissements d'enseignement supérieur ne vivent pas déconnectés des logiques à l'œuvre dans l'urbanisme parisien, en matière de développement comme de transport. Il importait de pouvoir obtenir une vue globale de la documentation sur le site au moment où la dynamique de développement de Paris en direction du sud-est, le long de la rive gauche de la Seine entre la montagne Sainte-Geneviève, le site de Jussieu et le quartier de Tolbiac concerne la fonction documentaire au premier chef<sup>3</sup>.

3. À l'existant sur le site de Tolbiac – la Bibliothèque nationale de France, le service commun de la documentation de Paris 1 – viendront s'ajouter les réalisations prévues dans le cadre du plan U3M, en particulier la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac) et une bibliothèque universitaire pluridisciplinaire sur le site des Grands Moulins dans le cadre de la refondation de l'université Paris 7-Denis Diderot.

## La méthodologie et sa mise en œuvre

Une fois ces objectifs formulés et ces principes actés, il convenait de les traduire en un outil opérationnel, qui permette de refléter l'activité documentaire des huit bibliothèques concernées.

Un travail d'analyse de politique documentaire peut s'attacher à différents pans de l'activité d'un établissement : sa politique d'acquisition, sa politique de désherbage, l'usage que le public fait des collections, les interactions avec les institutions prescriptrices. Chacun de ces champs peut faire – et fait en interne – l'objet d'études et d'analyses. Mutualiser ces données ne déboucherait cependant pas sur la mise au point d'un outil commun, d'autant plus qu'il faudrait tenir compte de nombreuses variables, extrêmement fluctuantes d'un établissement à l'autre : la politique de prêt, la part des collections en libre accès, la masse des collections en magasin. Afin de maîtriser le champ d'investigation, de conserver un point de vue transversal et de pouvoir bénéficier, dans un délai relativement court, de données objectives, le mode opératoire retenu a été de consacrer la première phase du projet de carte documentaire du Quartier latin à l'analyse des acquisitions sur support papier de l'année 2005. Cette phase, opérationnelle, sera complétée par une deuxième, à l'étude, d'analyse des usages.

Bénéficier d'un instantané sur une année d'acquisitions dans huit bibliothèques suppose la mise au point d'un langage commun : compter des ouvrages en fonction de leur discipline et de leur niveau suppose une même approche des notions de « discipline » et de « niveau », ce qui ne peut objectivement être le cas entre huit établissements aux traditions et aux pratiques diverses.

Quant aux outils bibliothéconomiques sur lesquels chacune de ces bibliothèques s'appuie au quotidien pour sa politique d'acquisition, il est

rapidement apparu que leur mise en commun et leur confrontation ne pouvaient pas nourrir un projet commun : d'un point de vue informatique, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB) ne sont pas interopérables et sont, quoi qu'il en soit, développés pour un pilotage en interne.

Les systèmes d'indexation et de cotation sont, quant à eux, les témoins d'appréhensions diverses des disciplines et de conceptions irréductibles de la politique documentaire : comment faire dialoguer, pour en tirer des données statistiques, des index et des cotes basés sur la classification de Bordeaux avec leurs homologues issus de la classification décimale Dewey (CDD) ou de systèmes développés à partir de la classification Clément du XVII<sup>e</sup> siècle ou de la classification mise au point par Philippe Le Bas en 1844<sup>4</sup> ? Le projet de carte documentaire du Quartier latin est bien un projet de site, transversal, et ne peut venir en contradiction avec les habitudes de travail et le mode d'appréhension des disciplines propre à chaque établissement. L'enjeu méthodologique a principalement consisté à trouver un moyen de dépasser les apories techniques et

4. La classification de Bordeaux a été mise au point par la section de droit de la BIU de Bordeaux suite à la circulaire de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique du 22 juillet 1988 abrogeant les Instructions de 1962 concernant l'organisation des bibliothèques. Elle a été adoptée par de nombreuses BU et BIU juridiques, notamment à Paris 1 et à la bibliothèque Cujas, où elle a remplacé la classification de la bibliothèque du Congrès (LCC) en 1995. C'est également depuis cette circulaire que l'utilisation de la classification décimale Dewey s'est généralisée dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

La classification de Nicolas Clément, datant de 1635, est entrée à la bibliothèque Sainte-Geneviève avec le don Le Tellier en 1710. Adaptée en fonction de l'évolution des fonds, elle y a toujours cours.

La bibliothèque de la Sorbonne utilise, après des aménagements successifs, la classification mise au point par Philippe Le Bas en 1884.

Cf. Daniel Renoult, *Les bibliothèques dans l'université*, Éd. du Cercle de la librairie, 1994, 358 p., collection « Bibliothèques » (p. 170-174). Jean-Raoul Sansen, « L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires », *BBF*, 1988, n° 6, p. 456-467.

Tableau 4. Les disciplines principales

A	Droit
B	Science politique
C	Économie
D	Gestion
E	Langues et littératures anciennes
F	Histoire générale
G	Histoire, civilisation, archéologie et arts des mondes anciens et médiévaux
H	Histoire et civilisation des mondes modernes
I	Histoire et civilisation des mondes contemporains
J	Littérature générale et comparée
K	Langues et littératures, domaines français et francophones
L	Sciences du langage
M	Langues et littératures, domaines étrangers
N	Arts, histoire de l'art aux périodes moderne et contemporaine
O	Philosophie
P	Sciences et techniques, histoire des sciences et techniques, épistémologie
Q	Psychologie
R	Sociologie
S	Démographie
T	Anthropologie/ethnographie/préhistoire
U	Sciences de l'éducation
V	Sciences de l'information et de la communication
W	Géographie
X	Sciences religieuses

technologiques et de dégager un langage et des finalités communes pour des bibliothèques dont les activités sont tout sauf superposables.

Le choix a donc été fait de partir non pas du système organisationnel documentaire mais du classement académique des disciplines. Les sections du conseil national des universités (CNU)<sup>5</sup> nous donnent l'intitulé officiel des disciplines actuellement enseignées. Partir de ces sections pour les lettres et les sciences humaines et sociales, en regrouper les inti-

5. Les travaux menés dans le cadre du projet de carte documentaire du Quartier latin sont fondés sur l'arrêté du 16 février 2001 modifiant l'arrêté du 2 mai 1995 fixant la liste des groupes et des sections du conseil national des universités, *Journal officiel*, 24 février 2001, p. 3028.

Tableau 5. Exemple de segmentation en géographie

Géographie : généralités	W1
Épistémologie, histoire de la géographie. Histoire des voyages et récits de voyages	W2
Cartographie, atlas	W3
Géographie physique	W4
Géographie humaine	W5
Géographie régionale et zonale	W6

Tableau 6. Exemple de segmentation en arts, histoire de l'art aux périodes moderne et contemporaine

Généralités. Théorie des arts, iconographie, histoire pluridisciplinaire des arts aux périodes moderne et contemporaine	N1
Patrimoine, muséologie, conservation et restauration des œuvres d'art	N2
Peinture et dessin, gravure, art de l'estampe et arts graphiques, illustration du livre	N3
Architecture, art du paysage, des villes et des jardins	N4
Autres arts plastiques, décoratifs et appliqués	N5
Musique et arts du spectacle	N6
Photographie, cinéma, images animées	N7
Nouvelles pratiques artistiques	N8

tulés lorsque la cohérence du projet l'exigeait, ont permis d'établir le socle d'un langage commun et d'effectuer un premier recensement des disciplines présentes sur le site en fonction d'une grille susceptible d'être réutilisée pour des analyses ultérieures. Ce faisant, il devenait possible de construire un outil d'évaluation qui dépasse les contradictions inhérentes aux fonctionnements des bibliothèques, qui satisfasse aux exigences bibliothéconomiques de classification et d'identification des documents et qui permette d'instaurer un dialogue avec la communauté universitaire.

L'objectif de la première phase du projet est de pouvoir comptabiliser une année d'acquisitions en fonction de la discipline de l'ouvrage, de sa langue d'édition et de son niveau. De ces trois entrées, l'entrée disciplinaire est avec évidence, celle dont la mise au

Tableau 7. Exemple du tableur pour le décompte des acquisitions 2005

Tableau 7. Exemple du tableur pour le décompte des acquisitions 2005												
Nom de l'établissement												
	Discipline	Sous-discipline	Code	Français	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Autre langue	Multilingue	Total/disc.	Niveau
A	Droit	Généralités. Histoire du droit. Philosophie du droit. Sociologie juridique	A1								0	
A	Droit	Droit international	A2								0	
A	Droit	Droit européen	A3								0	
A	Droit	Droit public	A4								0	
A	Droit	Droit privé	A5								0	
A	Droit	Droits spécialisés	A6								0	
A	Droit	Droit étranger. Droit comparé	A7								0	
A	Droit	Total		0	0	0	0	0	0	0	0	
B	Science politique	Généralités. Théories politiques	B1								0	
B	Science politique	Histoire des idées politiques	B2								0	
B	Science politique	Histoire des institutions politiques	B3								0	
B	Science politique	Vie politique contemporaine	B4								0	
B	Science politique	Sociologie politique	B5								0	
B	Science politique	Relations internationales, politique internationale	B6								0	
B	Science politique	Science administrative, sociologie administrative	B7								0	
B	Science politique	Art et science militaires	B8								0	
B	Science politique	Total		0	0	0	0	0	0	0	0	

point a nécessité les concertations et les examens les plus longs.

Première balise dans la future carte documentaire du Quartier latin, la grille de répartition a permis de déterminer à grands traits les pôles de spécialité des bibliothèques et de constituer neuf groupes de travail disciplinaires, chacun piloté par l'établissement que l'on peut considérer comme le chef de file de la ou des disciplines concernées. Ces neuf groupes ont eu pour tâche, chacun dans son domaine, de concourir à la segmentation disciplinaire qui, finalisée, serait le point d'entrée du tableau des acquisitions 2005. Le double enjeu résidait dans le fait qu'il était nécessaire d'aboutir à une segmentation pertinente au regard des collections à

évaluer, sans perdre de vue que nous ne mettons pas au point un système global de classification mais un outil pratique permettant de dénombrer des acquisitions.

Au fil des séances de travail, les sections du CNU ont été légèrement remaniées pour aboutir à 24 disciplines principales représentatives de l'état de la documentation dans les huit bibliothèques. Chaque discipline s'est vue attribuer une lettre de codage.

À leur tour, ces 24 disciplines ont été segmentées en fonction des champs couverts dans les bibliothèques. N'étant pas tenus par un cadre préétabli de classement, du type de la CDD par exemple, et partant du principe que leur tâche était de mo-

delier les sections du CNU en fonction d'objectifs documentaires, les groupes de travail sont parvenus, au terme de réflexions collectives (parfois) longues et (toujours) riches, à lister des sous-disciplines valides pour l'ensemble des bibliothèques concernées et susceptibles de faire ressortir la spécificité de la documentation en lettres et sciences humaines et sociales dans le Quartier latin. Des libertés ont été prises, qui ne satisferaient sans doute ni les tenants de la doctrine disciplinaire, ni les partisans des systèmes de classification à vocation universelle, mais qui sont garantes de la congruence entre la grille disciplinaire issue des travaux de groupe et le mode d'appréhension des disciplines dans chacune des bibliothèques.

Au total, les 24 disciplines principales ont été segmentées entre 2 et 26 sous-disciplines, l'ensemble ayant été ensuite codé afin de permettre le paramétrage des modules d'acquisition des SIGB, en vue de l'extraction des données statistiques<sup>6</sup>.

Enfin, l'ensemble a été intégré à un tableur permettant une ventilation par langue d'édition, en fonction principalement des grandes langues européennes. Depuis le début de l'année 2005, les établissements renseignent ces grilles en dénombrant les titres (ouvrages reçus) acquis à titre onéreux, les échanges, les dons réguliers et les ouvrages entrés *via* le dépôt légal. La spécificité de la documentation périodique a nécessité la mise au point d'une grille légèrement différente de celle des monographies, qui prévoit la possibilité de comptabiliser un document au niveau général de la discipline - les monographies étant comptées systématiquement au niveau de la sous-discipline - et de renseigner le cas échéant une ligne codée Y pour les périodiques pluridisciplinaires. La colonne consacrée aux niveaux doit permettre de qualifier chaque sous-discipline en fonction du niveau dominant et de la

finalité des collections selon une terminologie simple :

- 1 - élémentaire
- 2 - couvrant le niveau L
- 3 - couvrant le niveau M
- 4 - couvrant le niveau D.

L'analyse des acquisitions de l'année 2005 sera effectuée à partir des données chiffrées transmises par les établissements fin décembre 2005, et donnera lieu à l'élaboration d'un document de synthèse début 2006.

S'il est encore délicat de tirer des conclusions sur cette entreprise de carte documentaire du Quartier latin puisqu'elle est actuellement à un point d'articulation entre l'analyse des acquisitions, dont les principes ont été ici exposés, et l'analyse des usages, phase actuellement à l'étude, il est néanmoins possible d'en tirer un certain nombre d'enseignements sur les modalités de mise en œuvre d'un projet de carte documentaire de site.

L'implication des responsables des bibliothèques du Quartier latin a prouvé que ce type de projet collectif ne peut véritablement s'engager que sur la base d'une participation active de l'ensemble des partenaires. Initié par une instance de tutelle, il n'obéit néanmoins pas à un schéma plaqué ou préétabli ; on aura montré au contraire qu'il s'appuie sur des pratiques, pour, en retour, les enrichir. En conséquence, et malgré l'apparente contradiction, il ne peut être mené sans pilotage extérieur et neutre : syn-

thétiser les données aux différentes phases de leur production, centraliser les informations fournies par huit partenaires et, surtout, finaliser la segmentation disciplinaire ne peut être la tâche d'un établissement qui serait à la fois juge et partie, ne serait-ce qu'à cause d'un risque de déséquilibre méthodologique évident dans l'appréhension des pratiques et l'abord des disciplines.

L'intérêt supplémentaire d'un projet de site est qu'il se joue sur plusieurs échelles : au niveau global et politique, il est nécessaire de tenir compte des lignes de force à l'œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur, de leurs éventuelles redistributions, des projets et des arbitrages qui dépassent le strict cadre des établissements documentaires tout en les concernant directement ; d'un point de vue intellectuel, il s'agit de réfléchir à la pertinence du libellé des disciplines académiques au regard des exigences bibliothéconomiques, ce qui est plus qu'un simple exercice de dénomination et met en jeu à la fois l'identité de la bibliothèque et le statut de la discipline en son sein ; enfin, pour la profession des bibliothécaires, la satisfaction n'est pas mince de pouvoir se doter d'un langage commun susceptible de nourrir et d'informer un projet collectif destiné à améliorer la visibilité des collections et les services rendus aux usagers.

*Novembre 2005*

6. La grille de codage, le tableur permettant le décompte des acquisitions ainsi que le cahier des charges de l'opération sont consultables en ligne sur le site de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> sous la rubrique Politique documentaire.